PRÉFÈTE DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités locales,
Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Marie-Line FERRERES
Téléphone : 04 67 61 68 60
Mél : marie-line.ferreres@herault.gouv.fr

Montpellier, le 4 octobre 2026

La Préfète de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes concernées

Objet : Enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques liées aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens, contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles, dans le département de l'Hérault.

P.J. : - arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°2026.07.DRCL.0361 du 30 juillet 2026

Vous trouverez ci-joint l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°2026.07.DRCL.0361 du 30 juillet 2026 portant ouverture d'enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques liées aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens, contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles, dans le département de l'Hérault.

Je vous demanderais de bien vouloir vous conformer aux prescriptions de l'arrêté préfectoral en pièce jointe.

Mes services restent à votre disposition pour renseignement complémentaire que vous souhaiteriez recevoir.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,

Gilles BOITEUX

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34